Brevet Professionnel Coiffure

Formation Certifiante

Le **Brevet professionnel (BP) Coiffure** est un diplôme national de niveau 4, enregistré au RNCP sous le n° **38231** (certificateur : Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse –Date de publication le 08/11/2023 valable jusqu'au 31/08/2028).

Préparé en deux ans après le CAP Métiers de la coiffure, il forme à la maîtrise avancée des techniques de coupe, de coloration et de mise en forme, ainsi qu'à l'encadrement d'équipe, à la vente, à la gestion et à la direction d'un salon de coiffure. Il permet d'exercer comme coiffeur hautement qualifié, de prendre des responsabilités en salon ou de créer sa propre entreprise (code ROME D1202).

Cette formation est proposée **uniquement en alternance**, dans le cadre d'un **contrat d'apprentissage** ou d'un **contrat de professionnalisation**. L'alternant est salarié d'un salon de coiffure : il alterne enseignements en centre de formation et activité en entreprise, sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage ou d'un tuteur.

Modalité : 100 % présentiel – Formation certifiante en alternance. AEMB est certifiée Qualiopi au titre « actions de formation par apprentissage » ; Certificat N°25FOR00695.2

1. Prérequis

- Être titulaire du **CAP Métiers de la coiffure** (ou de l'ancien CAP Coiffure), éventuellement complété par le CS Coiffure coupe couleur.
- **Contrat d'apprentissage** : avoir entre 16 et 29 ans révolus à la signature du contrat (sans limite d'âge pour les personnes reconnues travailleurs handicapés et dans les autres cas prévus par le Code du travail).
- **Contrat de professionnalisation** : avoir entre 16 et 25 ans, ou être demandeur d'emploi de 26 ans et plus, ou bénéficiaire de certains minima sociaux.
- Avoir trouvé un employeur (salon de coiffure) : notre service relations entreprises vous accompagne dans cette recherche.
- Entretien de motivation, étude du dossier et test de positionnement.

2. Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, l'alternant sera capable de :

S'informer et communiquer

- Collecter, sélectionner et traiter les informations
- Transmettre des informations et rendre compte
- Suivre la qualité de l'accueil et de la prise en charge de la clientèle

Organiser et gérer

- Gérer les produits et les matériels

- Planifier les activités
- Animer et encadrer le personnel
- Développer la vente des produits et des services
- Participer à la gestion de l'entreprise

Concevoir et mettre en œuvre

- Conseiller et vendre des produits, des matériels et des services
- Concevoir une coiffure personnalisée
- Mettre en œuvre des techniques de soins capillaires
- Mettre en œuvre des techniques de coloration et d'éclaircissement
- Mettre en œuvre des techniques de modification durable de la forme
- Créer et réaliser des coupes, dont des coupes masculines spécifiques
- Concevoir et réaliser des mises en forme temporaires, des coiffages et des coiffures événementielles
- Concevoir et réaliser une taille du système pilo-facial

Évaluer

- Évaluer la satisfaction de la clientèle
- Apprécier la mise en œuvre et le résultat d'une technique
- Évaluer le travail du personnel

3. Dates et lieu de formation

- **Date d'entrée** : 01/09/2026
- **Date de sortie** : 30/06/2028
- **Lieu de formation** : AEMB – Académie d'Excellence des Métiers de la Beauté, 396-416 route de Réalpanier, 84270 Vedène

4. Modalités d'inscription et délais d'accès

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au démarrage de la formation, le 1er septembre 2026. Une entrée reste possible au plus tard jusqu'au **16 octobre 2026**, après entretien, étude du dossier et test de positionnement. L'entrée en formation est conditionnée à la signature d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation avec un employeur.

5. Durée et organisation

- **Durée totale** : 3 214 heures sur 2 ans

- **En centre de formation** : 924 heures, soit 462 heures par an (11 heures par semaine)
- **En entreprise** : 2 290 heures

Contrat d'une durée de **2 ans**. L'alternant est salarié de l'entreprise et perçoit une rémunération fixée selon son âge, son année de formation et le type de contrat, conformément au Code du travail et à la convention collective de la coiffure.

6. Tarif

- **Coût de la formation** : 5 957 € net de taxes par an, soit **11 914 €** pour les deux années (organisme non assujetti à la TVA)

Aucun frais pour l'alternant : le coût de la formation est pris en charge par l'OPCO de l'employeur, selon le niveau de prise en charge en vigueur. Les épreuves de l'examen sont organisées par l'Éducation nationale.

7. Accessibilité aux personnes en situation de handicap

AEMB s'engage à favoriser l'accès de ses formations au plus large public. Dans la mesure du possible, des moyens matériels, pédagogiques et humains sont mis en place pour permettre à toute personne en situation de handicap de suivre nos actions de formation.

Nos locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Pour toute autre situation, notre référente handicap, **Mme Nathalie Berthet**, étudie avec vous les adaptations possibles : 04 84 14 54 35 –academieemb@gmail.com.

8. Contenu de la formation

Le programme suit le référentiel du BP Coiffure (RNCP 38231), organisé en blocs de compétences évalués par six épreuves.

Unités professionnelles

- **E1 – Création, couleur, coupe, coiffage** (RNCP38231BC01)
- **E2 – Modification durable de la forme d'une coiffure** (RNCP38231BC02)
- **E3 – Épreuve au choix du candidat** :
 - Option A : Coiffure événementielle (RNCP38231BC03)
 - Option B : Coupe homme et entretien du système pilo-facial (RNCP38231BC04)

Unités générales

- **E4 – Gestion de l'entreprise** :
 - Vente-conseil (RNCP38231BC05)
 - Management et gestion d'un salon de coiffure (RNCP38231BC06)

- **E5 – Sciences et technologie, arts appliqués** :
 - Sciences et technologie
 - Arts appliqués à la profession (RNCP38231BC07)
- **E6 – Expression française et connaissance du monde** (RNCP38231BC08)
- **Épreuve facultative – Langue vivante étrangère** (RNCP38231BC09)

9. Méthodes mobilisées

Unités professionnelles

La formation alterne des enseignements théoriques et pratiques en centre de formation et une mise en situation réelle en entreprise : ateliers techniques en salon d'application (création, couleur, coupe, coiffage, modification durable de la forme, coiffure événementielle, coupe homme et taille de barbe), démonstrations professionnelles, travaux dirigés, activités de groupe et études de cas. Les alternants sont accompagnés par des formateurs qualifiés, issus du métier.

Unités générales

Les enseignements généraux (sciences et technologie, arts appliqués, vente-conseil, management et gestion, législation, expression française et connaissance du monde, anglais) sont dispensés **en présentiel dans les locaux d'AEMB**, à l'aide de la plateforme pédagogique ROGER PARA, avec l'accompagnement et les explications d'un formateur présent.

10. Moyens pédagogiques et techniques

- **Salon d'application** équipé, avec pour chaque alternant : un poste de travail individuel, une tablette roulante pour le matériel, un pied de fixation pour têtes malléables et un fauteuil ergonomique, ainsi que l'ensemble des équipements nécessaires aux activités pédagogiques.
- **Espace bacs à shampoing** pour la réalisation des soins capillaires (lavage, traitements, rinçage).
- **Salle de cours théoriques** équipée d'un écran interactif, de tables et de chaises, et d'une connexion internet.
- **Écrans interactifs** pour illustrer les cours (schémas, démonstrations, exemples concrets).

11. Qualification des intervenants

Nos formateurs sont issus du milieu professionnel de la coiffure et disposent d'une solide expérience du métier. Ils sont titulaires d'un Brevet de maîtrise ou justifient d'une expérience équivalente en formation professionnelle.

Académie d'Excellence des Métiers de la Beauté, 396 route de Réalpanier 84270 VEDENE
Tel : 04.84.14.54.35 @ : academieemb@gmail.com
contact.aemb@coiffure-formation.fr
SIRET : 939 631 529 00012 NDA : 938 405 365 84

12. Modalités de suivi

- **Référente pédagogique** : Mme Nathalie Berthet, responsable de site
- Portail de suivi en ligne dédié à l'apprenti, à sa famille et à l'entreprise
- Visites en entreprise et liaison régulière avec le maître d'apprentissage ou le tuteur
- Évaluations régulières (contrôles, mises en situation, examens blancs)
- Bilans pédagogiques trimestriels
- Feuilles d'émargement et attestation de fin de formation

13. Modalités d'évaluation

Chaque année de formation est organisée en deux semestres. Tout au long du parcours, des évaluations mesurent la progression et l'acquisition des compétences : quiz, devoirs, exposés, travaux de groupe, mises en situation pratiques (réelles ou simulées) et participation aux activités. Un examen blanc prépare l'alternant aux conditions des épreuves finales.

Le référentiel est divisé en unités, chacune correspondant à un bloc de compétences et donnant lieu à une épreuve spécifique ; l'épreuve E3 est à choisir entre deux options. L'évaluation terminale prend la forme d'**épreuves ponctuelles** organisées par l'Éducation nationale (académie d'Aix-Marseille).

14. Modalités d'obtention du diplôme

L'alternant est tenu de se présenter aux épreuves de l'examen organisées par l'Éducation nationale, correspondant au diplôme prévu dans son contrat.

Le diplôme est obtenu lorsque le candidat a une **moyenne générale égale ou supérieure à 10/20** à l'ensemble des épreuves obligatoires. Pour l'épreuve facultative, seuls les points supérieurs à 10/20 sont pris en compte.

En cas de non-obtention, chaque unité obtenue avec une note d'au moins 10/20 donne lieu à une attestation de réussite : il est ainsi possible de **valider un ou plusieurs blocs de compétences**. Les candidats ayant déjà validé certains blocs peuvent être dispensés des épreuves correspondantes. Le règlement d'examen et la définition des épreuves figurent dans l'arrêté de création du diplôme (consultable sur demande).

15. Équivalences, passerelles et validation par blocs de compétences

La certification est accessible par blocs de compétences. Elle remplace le précédent BP Coiffure (RNCP 12281). Les équivalences et correspondances avec d'autres certifications sont consultables sur la fiche RNCP 38231 de France Compétences :

https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/38231/

Académie d'Excellence des Métiers de la Beauté, 396 route de Réalpanier 84270 VEDENE
Tel : 04.84.14.54.35 @ : academieemb@gmail.com
contact.aemb@coiffure-formation.fr
SIRET : 939 631 529 00012 NDA : 938 405 365 84

16. Poursuite d'études et débouchés

Poursuite d'études

- Brevet de maîtrise (BM) Coiffure
- BTS Métiers de la coiffure
- Certificat de spécialisation (CS) ou formation complémentaire d'initiative locale (FCIL)
- Certifications complémentaires du secteur : rasage et taille de barbe, CQP Maquilleur conseil animateur, CQP Styliste ongulaire

Débouchés

Le titulaire du BP Coiffure peut exercer comme salarié ou chef d'entreprise dans les salons et entreprises de coiffure, dans les structures de production ou de distribution de produits capillaires, ou dans des établissements sanitaires et sociaux (hôpitaux, maisons de retraite, centres de convalescence). Il peut notamment occuper les fonctions suivantes :

- Chef d'entreprise, artisan coiffeur (en salon ou à domicile)
- Manager ou responsable de salon de coiffure
- Responsable technique, chef de bac
- Coiffeur hautement qualifié
- Conseiller professionnel

Pour plus d'informations : https://www.onisep.fr/ressources/univers-formation/formations/lycees/bp-coiffure

17. Indicateurs de résultats

Résultats AEMB

Résultats de la formation :

Le taux de réussite à l'examen :

Le taux de satisfaction des apprentis

Le taux d'interruption 0%

de poursuite d'études et d'insertion professionnelle sont à compléter.

Données nationales (à titre indicatif)

Devenir des sortants du BP Coiffure par apprentissage, 6 mois après la formation – données InserJeunes 2024 :

- **51 %** en emploi salarié
- **21 %** en poursuite de formation (formation supérieure, redoublement, changement de filière)
- **28 %** dans d'autres situations (recherche d'emploi, mobilité à l'étranger, activité indépendante…)

Sources : https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/formation?formation=BP%2433608%24BP

Académie d'Excellence des Métiers de la Beauté, 396 route de Réalpanier 84270 VEDENE
Tel : 04.84.14.54.35 @ : academieemb@gmail.com
contact.aemb@coiffure-formation.fr
SIRET : 939 631 529 00012 NDA : 938 405 365 84